N. 6

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune

Séance plénière du vendredi 3 avril 1992

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 70

QUESTION ORALE:

— de Mme Huytebroeck à MM. Gosuin et Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la politique d'Aide aux personnes, concernant «la rénovation du Home Ariane et la réorganisation du service d'aide sociale urgente» 70

QUESTION D'ACTUALITE:

— de M. Galand à MM. Gosuin et Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la politique d'Aide aux personnes, concernant «la fermeture récente de l'abri de nuit de l'Avenue de l'Héliport» 71

Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Plenaire vergadering van vrijdag 3 april 1992

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 70

MONDELINGE VRAAG:

— van mevrouw Huytebroeck aan de heren Gosuin en Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen betreffende «de vernieuwing van het Home Ariane en de reorganisatie van de dienst dringende sociale Hulpverlening» 70

DRINGENDE VRAAG:

— van de heer Galand tot de heren Gosuin en Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen betreffende «de recente sluiting van het nachtasiel van de Helihavenlaan» 71

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 16 heures.*

De vergadering wordt geopend om 16 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 3 avril 1992.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 3 april 1992 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

MM. Debry et Thys, Ministre.

QUESTION ORALE — MONDELINGE VRAAG

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Huytebroeck.

Aan de orde is de mondelinge vraag van mevrouw Huytebroeck.

QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A MM. GOSUIN ET GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «LA RENOVATION DU HOME ARIANE ET LA REORGANISATION DU SERVICE D'AIDE SOCIALE URGENTE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEREN GOSUIN EN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN BETREFFENDE «DE VERNIEUWING VAN HET HOME ARIANE EN DE REORGANISATIE VAN DE DIENST DRINGENDE SOCIALE HULPVERLENING»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, depuis deux ans et demi qu'existe notre Assemblée bicommunautaire, de nombreux groupes politiques sont intervenus auprès de nos Ministres pour que la situation du Home Ariane et de l'aide sociale urgente situés à Molenbeek soit clarifiée et améliorée. Cette institution doit effectivement, avec un personnel trop limité et dans des locaux frôlant l'insalubrité, répondre à la demande cruciale de Bruxellois confrontés à des situations d'urgence, qu'il s'agisse de problèmes sociaux ou d'hébergement. Les Ministres nous ont, à maintes reprises, certifié qu'ils allaient se pencher sur ce problème et que des solutions seraient trouvées sous peu.

Lors de notre discussion du budget de la CCC, le Ministre Désir lui-même nous précisait que le Home Ariane serait organisé en concertation avec le Collège réuni et les 19 CPAS et serait installé dans une maison rénovée à l'avenue du Pont de Luttre. Son bâtiment actuel, chaussée de Merchtem, devrait bénéficier de quelques travaux lui permettant de s'y maintenir encore un an.

Je veux savoir, Messieurs les Ministres, si nous pouvons encore vous croire. En effet, je m'inquiète très fortement en apprenant qu'en moins d'un mois — en janvier —, le Home Ariane a été obligé de fermer ses portes pour des raisons de manque de personnel, que les travaux n'ont pas encore été repris chaussée de Merchtem et que les 6,2 millions prévus au budget pour ce projet ne lui seront attribués que lorsque le Home Ariane aura acquis ses nouveaux statuts.

A l'allure où vont les choses, je crains le pire. Il est, en effet, inadmissible, Messieurs les Ministres, qu'un tel service, basé sur l'aide d'urgence, soit obligé de fermer ses portes, ne fût-ce que 24 heures et qu'il soit obligé d'attendre des mois ses subsides et son statut.

Messieurs les Ministres, pouvez-vous m'assurer que le Home Ariane

— sera réorganisé au plus vite,

— verra ses locaux molenbeekois rénovés,

— pourra déménager vers Forest en 1992,

— n'aura plus à fermer ses portes pour une question de manque de personnel?

Je remercie les Ministres pour les réponses qu'ils fourniront à mes questions.

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, membre du Collège réuni.

M. Grijp, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Monsieur le Président, dès l'installation de la Commission communautaire commune, des initiatives ont été proposées et un projet d'ordonnance a même été préparé. Des négociations ont cependant été nécessaires. Elles se sont déroulées avec tant de difficultés que ce n'est qu'en février 1992 qu'une asbl a pu se créer, asbl chargée d'assurer un hébergement d'urgence et provisoire, une permanence sociale ainsi qu'une aide matérielle aux familles en situation de crise et à toute personne sinistrée sur le territoire de Bruxelles. Les statuts ont été transmis pour publication au *Moniteur* à la date susdite et ceux-ci mentionnent en tant que membres-fondateurs les représentants des cinq Ministres de la Région Bruxelles-Capitale auxquels peuvent s'ajouter des délégués des CPAS. Cette asbl reprend donc les tâches et les compétences du Home Ariane tel qu'il fonctionnait précédemment. En ce qui concerne le personnel occupé dans le home et engagé par l'Agglomération, il reste quatre assistants sociaux,

deux aides familiales et un préposé au nettoyage. Etant donné que quelques membres du personnel ont quitté leur emploi pour diverses raisons, le home est parfois confronté à des difficultés. Le personnel cité pourra, s'il le souhaite, être repris par l'asbl. Des mesures nécessaires ont été prises pour permettre à l'asbl de commencer à fonctionner. Elle mène des négociations avec le Ministre-Président ayant l'emploi dans ses attributions en vue du transfert, de l'Agglomération vers l'asbl, de la possibilité de mettre au travail des contractuels subsidiés. Entre-temps, le Collège réuni prend les décisions qui s'imposent pour pouvoir procéder à la liquidation de la subvention de fonctionnement à la nouvelle asbl qui pourra dès lors s'occuper d'un fonctionnement régulier du home et d'une gestion efficace du personnel.

En ce qui concerne les bâtiments mis à la disposition par la Région, l'accueil des victimes se fait encore à titre provisoire dans le bâtiment situé chaussée de Merchtem dans l'attente des travaux d'aménagement des bâtiments situés à Forest, avenue du Pont de Luttre. Selon les prévisions établies par le service du bâtiment du ministère, ces travaux de rénovation devraient faire l'objet d'une adjudication avant les vacances du secteur du bâtiment pour pouvoir débuter après les vacances afin que le bâtiment puisse être occupé fin octobre-début novembre. Dans cette attente, le bâtiment de la chaussée de Merchtem, dont les droits de propriété sont par ailleurs contestés par la commune de Molenbeek, fait l'objet de travaux d'entretien les plus urgents, réalisés sous la responsabilité des Services régionaux du bâtiment.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAAG

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Galand à MM. Gosuin et Grijp, membres du Collège réuni.

Aan de orde is de dringende vraag van de heer Galand tot de heren Gosuin en Grijp, leden van het Verenigd College.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. GALAND A MM. GOSUIN ET GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, SUR «LA FERMETURE RECENTE DE L'ABRI DE NUIT DE L'AVENUE DE L'HELIPORT»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GALAND TOT DE HEREN GOSUIN EN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, OVER «DE RECENTE SLUITING VAN HET NACHTASIEL VAN DE HELIHAVENLAAN»

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme prévu l'asile de nuit, avenue de l'Héliport, vient de fermer ses portes. L'expérience a montré qu'il accueillait une population présentant des signes de grande marginalité.

Vous êtes-vous assuré qu'à l'avenir, un suivi d'hébergement puisse exister? En avez-vous tiré des enseignements pour le futur?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Monsieur le Président, lorsque nous avons ouvert ce deuxième asile de nuit de 24 lits, nous avons bien précisé qu'il s'agissait d'une ouverture pour deux mois durant les grands froids. Nous tenions aussi à mettre ce temps à profit pour qu'un comité d'accompagnement fonctionne à la demande de l'asbl «la Pierre d'Angle». Ce comité d'accompagnement est composé de 20 spécialistes et doit, dans deux mois, remettre ses conclusions.

Il ressort d'une des premières analyses que nous devons éviter de créer des systèmes favorisant l'état de marginalité extrême, que vous avez évoqué, des personnes accueillies. Toute une réflexion doit donc être faite à ce sujet. Vous serez certainement intéressé par cette réflexion.

Sachez également que toutes les options ont été prises au niveau du Collège pour qu'à l'impasse de la Bouquetière se crée, de manière durable et efficace, un abri de nuit de 48 lits. Parallèlement nous devons observer un temps d'arrêt pour réfléchir à la portée de notre action et voir comment, par rapport aux structures d'accueil existantes, nous pourrions remédier à ce qui, actuellement, est un état de marginalité tout à fait extrême.

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour une question complémentaire.

M. Galand. — Monsieur le Ministre, en ce qui concerne l'abri de la rue de la Bouquetière, les autorisations et les engagements seront-ils pris à temps pour que la maison puisse s'ouvrir au début de l'hiver prochain?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — C'est notre volonté. Mon Collègue, M. Grijp et moi-même mettons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi. Nous avons encore tenu une réunion de travail voici deux ou trois jours avec les responsables de l'asbl la Pierre d'Angle. A moins d'un événement inattendu et inexplicable, ce centre devrait donc être opérationnel au début de l'hiver prochain.

M. le Président. — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 3 avril 1992 est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 3 april 1992 is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance est levée à 16 h 15.*

De vergadering wordt opgeheven om 16 u. 15.

45.081 — E. Guyot, s. a., Bruxelles